

Procès verbal
de la réunion du Comité Syndical du SCoT
Jeudi 2 mars 2023 à 21 heures à Bonneville

L'an deux mille vingt-trois, le 2 mars, à vingt-une heures, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie de Bonneville sur convocation et sous la présidence de Bruno FOREL, Président du SCoT Cœur du Faucigny.

Présents

Marie-Françoise BAUD, Isabelle BRON, Laurent FAVRE, Sandra FLOQUET, Gianni GUERINI, Sébastien JAVOGUES, Régine MAYORAZ, Nadine PERINET, Ludovic TROTTE, Mathieu CLERC, Claude SERVOZ, Stéphane VALLI, Aline WATT-CHEVALIER, Bruno FOREL, Julien GAMBARINI, Claude MARIOTTI, Luc PATOIS, Antoine VALENTIN, Laurent DESBIOLLES

Délégués donnant pouvoir

Régine REMILLON a donné pouvoir à Ludovic TROTTE

Lucas PUGIN a donné pouvoir à Sébastien JAVOGUES

Yves MASSAROTTI a donné pouvoir à Bruno FOREL

Fabienne SCHERRER a donné pouvoir à Laurent DESBIOLES

Jean-Pierre MERMIN a donné pouvoir à Stéphane VALLI

Christian VALENTINI a donné pouvoir à Mathieu CLERC

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Stéphane VALLI est nommé secrétaire de séance.

Quorum

Conformément à la délibération 2023_03_02 portant sur « quorum non atteint », le Président du SCoT informe que la réunion du comité syndical du jeudi 2 mars peut être conduite sans exigence de quorum.

Dernière séance du Comité syndical

La dernière séance du comité syndical s'est tenu à Boège, en date du 18 janvier 2023.

Les délibérations prises lors de ce comité syndical sont les suivantes :

- o 2023_01_01 BIS: adhésion assurance des risques statutaires – CDG 74
- o 2023_01_02 BIS : Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie
- o 2023_01_03 BIS : création d'un poste / emploi
- o 2023_01_04 BIS : Montant des participations selon clé de répartition
- o 2023_01_05 BIS : autorisation d'engagement des dépenses d'investissement
- o 2023_01_06 BIS date et lieu de la prochaine réunion du comité syndical

Communication

Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il doit rencontrer prochainement le groupement « Arthur REMY et Ville Ouverte » pour leur rappeler les attentes des élus du territoire SCoT Cœur du Faucigny pour répondre à la question « comment atteindre une densité acceptable ».

Il indique la satisfaction des élus sur les premiers éléments présentés par le bureau « Lestoux et Associés » en charge de l'élaboration du DAACL et invite à lire les documents qui ont déjà été remis.

Il rappelle la tenue d'un atelier « Caractérisation des cellules » le mercredi 8 mars à 18h30 à la salle des fêtes de Faucigny.

Monsieur VALENTIN n'a pas reçu le retro-planning des études du SCoT lors de sa diffusion en septembre ; et ne pourra pas se libérer pour cet atelier.

Monsieur PATOIS souhaite que les ateliers ou réunions du SCoT n'aient pas lieu le 2^{ème} mercredi du mois au regard de ses engagements auprès du SRB. Il ne pourra pas se libérer pour cet atelier.

Examen de l'ordre du jour

2023_03_01 : Débat d'orientation budgétaire 2023

Monsieur le Président rappelle le contexte du débat budgétaire objet du comité syndical de ce soir.

1°) Rapport d'orientation budgétaire en vue du débat d'orientation budgétaire du comité syndical

Depuis la loi NOTRe en 2015, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est un document obligatoire pour effectuer le débat d'orientation budgétaire (DOB) et voter le budget primitif. Il permet de faire le point sur les investissements envisagés par la collectivité territoriale afin de trouver un équilibre budgétaire et d'optimiser la construction du budget de la commune.

2°) Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement dépenses	CA 2021	BP 2022	Exécuté-2022	DOB 2023
011-Charges à caractère général	21 947,44 €	30 000,00 €	25 424,03 €	29 000,00 €
012-Charges de personnels et frais assimilés	113 661,38 €	122 500,00 €	115 716,31 €	115 000,00 €
022-Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	2 000,00 €	- €	- €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 546,20 €	15 000,00 €	14 865,17 €	27 000,00 €
65-Autres charges courantes	39 975,61 €	42 000,00 €	41 815,93 €	42 500,00 €
Fonctionnement dépenses	206 130,63 €	211 500,00 €	197 821,44 €	213 500,00 €

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Les charges à caractère général : convention CC4R (location bureau, mise à disposition agents, matériels...), frais de déplacements...
- Les amortissements : lancement des études densité, DAACL...
- Les charges de personnels : agents et indemnités des élus

Monsieur Le Président indique que le choix a été fait d'afficher des charges de personnels inférieures à l'année précédente dans la mesure où il n'y a pas encore d'agent recruté au poste de chargé.e de mission SCoT pour remplacer Guillaume DEGIULI.

Monsieur Valentin s'interroge sur les frais d'études engagés.

Monsieur le Président rappelle que l'augmentation des amortissements au chapitre 042 est en lien avec les frais d'études engagés en 2022 concernant l'étude « comment atteindre une densité acceptable ? » et l'élaboration du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL). A noter qu'en 2022, l'étude « évaluation environnementale » n'a pas engendré de frais.

3°) Les recettes de fonctionnement

Fonctionnement Recettes	CA 2021	BP 2022	Exécuté-2022	DOB 2023
002-Résultat de fonctionnement reporté	41 414,50 €	12 305,10 €	- €	- €
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	434,00 €	- €	574,00 €	2 000,00 €
74-Dotations, subventions et participations	176 585,50 €	199 194,90 €	199 194,91 €	211 500,00 €
75-Autres produits de gestion courante	1,73 €	- €	1,04 €	- €
Fonctionnement Recettes	177 021,23 €	199 194,90 €	199 769,95 €	213 500,00 €

Les recettes de fonctionnement sont constituées pour l'essentiel sur les participations des 4 communautés communes. La participation des collectivités membres aux dépenses de fonctionnement du syndicat mixte, s'établit en fonction de :

- Population DGF : 50%
- Potentiel fiscal n-1 : 50%

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical les dispositions de l'article 12 des statuts du Syndicat :

« Article 12 – Budget

La participation des collectivités membres aux dépenses de fonctionnement du syndicat mixte, s'établit comme suit, en fonction de :

- Population D.G.F. : 50 %
- Potentiel fiscal N – 1 : 50 % »

Il est proposé de répartir les participations des communautés de communes comme suit :

Décompte de la participation financière 2023				
Etablissement Public	%	Montant annuel	1er semestre	2nd semestre
Communauté de Communes Arve et Salève	25	52 875,00 €	26 437,50 €	26 437,50 €
Communauté de Communes Faucigny Glières	40	84 600,00 €	42 300,00 €	42 300,00 €
Communauté de Communes des 4 Rivières	25	52 875,00 €	26 437,50 €	26 437,50 €
Communauté de Communes de la Vallée Verte	10	21 150,00 €	10 575,00 €	10 575,00 €
Participation totale	100	211 500,00 €	105 750,00 €	105 750,00 €

Elle sera appelée sur l'article 74-dotations, subventions et participations. Elle est estimée à 211'500.00 euros pour l'année 2023.

4°) Les dépenses d'investissement

Investissement - dépenses	CA 2021	BP 2022	Exécuté-2022	DOB 2023
020-Dépenses imprévues	- €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
20-Immobilisations incorporelles	1 350,00 €	275 923,97 €	14 558,06 €	180 026,00 €
21-Immobilisations corporelles	254,23 €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
Investissement - dépenses	1 604,23 €	285 923,97 €	14 558,06 €	190 026,00 €

Les principales dépenses d'investissement sont :

- Les dépenses liées aux études en cours: l'évaluation environnementale du document SCoT; l'élaboration du Document Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL); l'étude « Comment atteindre une densité acceptable »

Il est à noter que les excédents d'investissement (budget des études du SCoT des Trois Vallées) apparaissent toujours au compte 20-Immobilisations incorporelles.

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de demander une autorisation à titre dérogatoire au Préfet de la Haute-Savoie et à la Direction départementale des finances publiques visant à permettre une remontée de ces excédents d'investissement en section de fonctionnement.

5°) Les recettes d'investissement

Investissements - Recettes	CA 2021	Budget 2022	Exécuté-2022	DOB 2023
001-Solde d'exécution de la section investissement reporté	233 903,10 €	266 823,97 €	- €	- €
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 546,00 €	15 000,00 €	14 865,17 €	27 000,00 €
10-Dotations, fonds divers et réserves	3 979,00 €	4 100,00 €	660,00 €	150,00 €
Investissement - recettes	34 525,00 €	19 100,00 €	15 525,17 €	27 150,00 €

Les principales recettes d'investissement sont alimentées par :

- Les amortissements (liés aux frais d'études) et la FCTVA

Monsieur le Président indique que les amortissements en 2023 sont de 27'000.00€. Leurs montants se calculent par rapport aux frais d'études engagés et sont ajustés chaque année.

Monsieur GAMBARINI exprime une forte attente de voir la future demande de « dérogation pour remonter les excédents d'investissements en section fonctionnement » aboutir pour une meilleure maîtrise des amortissements à venir et une baisse des participations financières des collectivités.

6°) Le montant du budget prévisionnel 2023

- Le budget prévisionnel en fonctionnement : 213'500.00 euros
- Le budget prévisionnel en investissement : 190'026.00 euros

7°) Informations complémentaires

Le syndicat n'a aucun prêt en cours ; il n'a pas vocation à contracter d'emprunt.

Le syndicat tire ses ressources des participations des collectivités adhérentes ; il ne lève pas d'impôt.

Le syndicat emploie 2 agents à temps plein (dont 1 poste vacant depuis le 7 novembre 2022) ; il a une convention avec la CC4R pour la réalisation de prestations administratives et comptables.

Suite aux échanges sur la présentation des orientations budgétaires, Monsieur le Président rappelle qu'une délibération de l'assemblée délibérante doit prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

Le comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la clef de répartition 2023
- AUTORISE Monsieur le Président à demander une dérogation pour remonter les excédents d'investissements en section fonctionnement.
- PREND ACTE de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire.

Délibération transmise au représentant de l'Etat et exécutoire le 8 mars 2023

2023_03_02 : date et lieu de la prochaine réunion du comité syndical

Le prochain Comité Syndical est proposé le Jeudi 6 avril 2023 à 19h00 sur le territoire de la communauté de communes Arve et Salève (sous réserve de disponibilité de salle).

Le comité syndical du SCoT,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

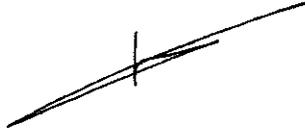
- ACTE que le prochain comité syndical aura lieu dans une des communes de la CCAS.

Délibération transmise au représentant de l'Etat et exécutoire le 8 mars 2023

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président, Bruno FOREL, lève la séance.

Faucigny, le 8 mars 2023.

Signature du secrétaire de séance
Stéphane VALLI



Signature du Président du SCoT
Bruno FOREL

